

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DE LA COMMISSAIRE  
DÉSIGNÉE****Jessika ROSWALL****Environnement, résilience en matière d'eau et économie circulaire  
compétitive****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

*Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?*

*Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?*

Dans la Suède des années 70 et 80, où j'ai grandi, l'UE était souvent perçue comme lointaine. Sans doute notre situation géographique à la périphérie du continent, associée à l'image d'une nation non alignée et indépendante, cultivée tout au long de notre histoire, explique-t-elle qu'il n'a jamais été certain que la Suède adhérerait un jour à l'Union. Pourtant, jeune étudiante politiquement engagée, j'ai mené campagne au début des années 90 pour que la Suède devienne membre de l'Union européenne non seulement parce que j'étais convaincue des avantages économiques qu'apporterait l'adhésion, mais aussi parce que je savais que la Suède faisait partie du projet européen. Bâti sur les valeurs d'ouverture, de liberté et de dignité humaine, l'UE représentait les aspirations de ma génération et l'avenir que nous voulions pour nos enfants.

Je garde des souvenirs encore vivaces de cette époque: les discussions à la maison, les débats à l'école, et les rencontres avec les citoyens dans les mairies et sur les places et les marchés à travers tout le pays. Plus que tout, je me souviens de l'immense fierté que j'ai ressentie lorsque la Suède est finalement devenue un État membre. Je ne peux imaginer plus grand honneur que celui de pouvoir contribuer encore, en tant que commissaire, à bâtir notre avenir européen commun.

L'Union que nous laisserons à la prochaine génération est pour moi, qui ai la chance d'être mère et grand-mère, une question de plus en plus centrale. Les menaces qui pèsent sur notre sécurité, sur notre prospérité et sur la nature dont dépend notre bien-être sont nombreuses. Mais je suis également convaincue que nous disposons collectivement de la force nécessaire pour surmonter ces menaces si nous travaillons ensemble.

En tant que ministre des Affaires européennes pendant la présidence suédoise du Conseil en 2023, j'ai été chargée de promouvoir une Europe plus verte, plus sûre et plus prospère. Ce fut pour moi une tâche aussi exigeante que gratifiante que de contribuer à déterminer l'orientation de l'Union pendant une période d'incertitude sans précédent, et je suis fière du rôle que j'ai pu jouer pour maintenir notre soutien à l'Ukraine, pour placer la compétitivité au premier rang des priorités et pour trouver un accord sur des volets substantiels du paquet «Ajustement à l'objectif 55».

Il y a quelques semaines, la présidente von der Leyen m'a confié, en tant que commissaire désignée, un portefeuille qui touche à la vie de tous les Européens. Comme l'a souligné la présidente dans ma lettre de mission, «la protection du climat et de la nature est cruciale pour la prospérité et la santé». Si ma désignation aux fonctions de commissaire est confirmée, je contribuerai à mettre en œuvre les orientations politiques en ma qualité de commissaire chargée de l'environnement, de la résilience en matière d'eau et de l'économie circulaire compétitive, en étant également

une membre du collège active, animée d'un esprit de coopération et engagée. Peu de domaines d'action imprègnent l'acquis de l'Union plus que ceux-là. Une coopération étroite avec les autres membres du collège sera donc essentielle — j'espère et je crois avoir clairement démontré mes capacités en la matière tout au long de ma carrière politique.

En tant que commissaire, je veillerai tout particulièrement à communiquer sur le terrain avec les citoyens au sujet de l'Europe, tant sur les questions relevant de mon portefeuille que sur celles qui n'en font pas partie. Je serai donc heureuse de me rendre dans tous les États membres et dans un grand nombre de régions, et de dialoguer activement avec nos partenaires internationaux, notamment dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et du traité mondial sur les plastiques. Conformément à l'objectif de la Commission de renforcer le rôle géopolitique de l'Europe, je m'efforcerai également de faire en sorte que l'UE joue un rôle de premier plan dans la gouvernance environnementale mondiale, notamment en ce qui concerne la protection de la biodiversité, la résilience dans le domaine de l'eau et les politiques en matière d'économie circulaire, contribuant ainsi à la fois à notre compétitivité mondiale et à notre durabilité environnementale.

En tant que commissaire, je poursuivrai également notre travail important sur l'égalité des genres et l'engagement des jeunes, questions sur lesquelles le Parlement a montré la voie à suivre. Ainsi que l'ont souligné le programme des Nations unies pour l'environnement et le forum mondial de l'OCDE sur l'environnement, les changements environnementaux ont des incidences différentes en fonction du genre. Je veillerai donc, comme l'exige le 8<sup>e</sup> programme d'action pour l'environnement, à œuvrer en faveur de l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques environnementales, en travaillant avec le commissaire à l'égalité et en faisant appel à des ressources telles que le coordinateur de la DG Environnement pour l'égalité et la task-force de la Commission pour l'égalité. Je veillerai à ce que les incidences en question soient examinées dans les analyses d'impact et à dialoguer avec les parties prenantes sur ces aspects. Il s'agira notamment de tenir compte de l'incidence sociale des politiques environnementales sur les femmes, en particulier dans les communautés vulnérables, et de veiller à ce que notre transition vers la durabilité ne creuse pas les inégalités existantes.

La perte durable de qualité environnementale et de biodiversité aura des répercussions pour les jeunes générations. Les jeunes ont leurs propres points de vue — parfois divers — sur la bonne approche à suivre en matière de politiques environnementales, de résilience dans le domaine de l'eau et d'économie circulaire. Je me réjouis ainsi à la perspective de mon premier dialogue annuel sur la politique en faveur de la jeunesse, que je conduirai au cours des 100 premiers jours de mon mandat. Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je m'attacherai tout particulièrement à rencontrer des représentants de la jeunesse dans l'ensemble de l'UE et au niveau international, y compris des représentants issus des organisations environnementales et des jeunes agriculteurs. Ces consultations m'aideront à comprendre le point de vue des jeunes au moment d'élaborer les politiques relevant de ma responsabilité et de représenter l'UE à l'échelle mondiale.

En tant que commissaire désignée sollicitant votre confiance, je m'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées, à agir toujours conformément aux traités et à me conformer au code de conduite des commissaires. Au cours de la présidence suédoise du Conseil, j'ai eu à cœur d'agir en médiatrice impartiale et de trouver un terrain d'entente entre les États membres. En tant que commissaire, je n'accepterai aucune instruction d'aucun gouvernement ou d'une autre entité et je me consacrerai pleinement à promouvoir l'intérêt européen. En cas de situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts dans l'exercice de mes fonctions, j'en informerai immédiatement la présidente. Je ne prends pas ces engagements à la légère: avocate de formation, ancienne membre du barreau suédois, ayant longtemps siégé au parlement et exercé la fonction de ministre, j'ai consacré ma vie à servir, guidée par les principes d'intégrité, d'indépendance et d'impartialité.

## **2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen**

*Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?*

*Dans quelle mesure êtes-vous prête à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?*

La force de notre Union, depuis sa création, s'est construite grâce à la coopération. Sans coopération au-delà des frontières, des régions et des convictions politiques, le projet européen n'aurait jamais pu être couronné de succès. Ce principe de coopération gouverne également les relations entre nos institutions. C'est un principe que je promets d'honorer.

Députée de longue date, ancienne ministre des Affaires européennes et candidate au poste de commissaire, je suis pleinement consciente de l'importance de dialoguer avec les citoyens, que j'espère servir. En tant que membre du collège, et dans le respect des procédures prévues par le traité, je me considérerai comme responsable devant les députés du Parlement européen, élus au suffrage direct. C'est ainsi que j'ai travaillé au sein du gouvernement et c'est ainsi que je travaillerai en tant que commissaire.

Votre assemblée a montré à plusieurs reprises son rôle moteur dans la transition durable de l'Europe. Vous avez exigé des actions et des résultats clairs, vous avez aussi donné la parole aux citoyens qui regrettent que nos politiques soient parfois trop complexes. J'en ai été le témoin privilégié durant mon mandat de ministre des Affaires européennes au cours de la présidence suédoise du Conseil, puisque j'ai participé à près de cinquante débats en plénière. Cette expérience m'a apporté un éclairage inestimable sur les aspirations et les préoccupations du Parlement, ce qui m'a aidé à jeter des ponts entre les colégislateurs. La transition durable et équitable doit être élaborée en coopération avec le Parlement afin de garantir le soutien démocratique le plus large possible et les résultats les plus efficaces possibles.

Je m'engage à poursuivre ces échanges si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, et à œuvrer pour consolider la relation particulière qu'entretiennent le Parlement et la Commission, conformément aux engagements affirmés par la présidente dans ses orientations politiques, dans l'accord-cadre de 2010 et dans l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016. En tant que commissaire, je veillerai à ce que toutes les relations entre le Parlement, d'une part, et moi-même et mon cabinet, d'autre part, soient fondées sur l'ouverture, la transparence, la confiance mutuelle et l'échange régulier d'informations, y compris en participant personnellement aux auditions des commissions, aux débats en plénière et aux négociations internationales.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je donnerai suite de manière proactive à l'engagement pris par la présidente de donner au Parlement un rôle plus important en matière d'initiative législative et d'élaboration de la législation. Je serai heureuse de discuter de toute résolution adoptée par le Parlement au titre de l'article 225 qui relèvera de mon portefeuille, dans le cadre d'un dialogue structuré spécifique avec la commission compétente, et je jouerai un rôle actif dans les délibérations de la Commission faisant suite à ces résolutions. Afin de permettre au Parlement d'exercer efficacement son contrôle démocratique, je m'attacherai à lui fournir les informations nécessaires concernant les initiatives prévues et les procédures législatives en cours de manière claire, en temps utile et sur un pied d'égalité avec le Conseil. Ces engagements portent également sur la prise en compte rapide et claire des positions et des demandes d'initiatives législatives du Parlement. Bien entendu, conformément à l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer», je veillerai à ce que le Parlement soit pleinement informé des éventuelles incidences sociales, environnementales et économiques de la législation proposée.

#### Questions de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

*3. Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre dans le contexte de la stratégie européenne de résilience pour l'eau afin de traiter les questions d'une utilisation rationnelle de l'eau, de la rareté de la ressource en eau, de la pollution de l'eau et des risques liés à l'eau? Comment comptez-vous prendre en considération les spécificités des différents États membres, y compris dans le domaine agricole, et la relation cruciale entre l'eau et des écosystèmes sains, tout en tenant compte des technologies disponibles? Quelles mesures comptez-vous prendre pour atteindre et maintenir des normes de qualité de l'eau élevées, y compris par l'application du cadre juridique existant?*

L'eau est un enjeu mondial et l'UE doit continuer à montrer la voie à suivre dans ce domaine. La gestion durable de l'eau, la résilience dans le domaine de l'eau et la rareté de l'eau sont autant de défis majeurs pour l'avenir de l'UE et de ses États membres. L'eau est une ressource pour les citoyens, les entreprises, l'agriculture, les infrastructures, l'énergie, la navigation intérieure, ainsi que pour des écosystèmes entiers et pour les services écosystémiques qu'ils fournissent. Or cette ressource est déjà mise à mal dans de nombreuses régions d'Europe et au niveau mondial du fait du changement climatique, d'une mauvaise gestion structurelle, d'une utilisation non durable des terres, des changements hydromorphologiques et de la pollution.

Les régions et les villes d'Europe sont de plus en plus confrontées à des vagues de chaleur mortelles, à des pénuries d'eau et à des inondations soudaines. Il est essentiel de garantir un système de gestion propre, efficace et circulaire

de l'eau pour les citoyens et pour la prospérité et la compétitivité durables de l'UE dans tous les secteurs économiques (voir également la question n° 8). Assurer l'accès de tous à une eau propre doit être un élément clé du programme pour une transition juste.

L'objectif général de la stratégie européenne de résilience pour l'eau sera donc de préserver la qualité et la quantité de l'eau dans l'UE et au-delà de ses frontières, de renforcer l'avantage concurrentiel en matière d'innovation de notre secteur de l'eau et de remédier aux causes profondes des problèmes liés à l'eau, notamment la pollution, la rareté et les effets du changement climatique. La stratégie viendra compléter le nouveau plan européen d'adaptation au changement climatique, le mécanisme européen de défense civile et le pacte européen pour les océans. Je travaillerai en étroite coopération avec le commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre, la commissaire à l'état de préparation et à la gestion des crises et le commissaire à la pêche et aux océans, afin de garantir une approche cohérente dans toutes nos initiatives liées à l'eau. Le partenariat et la solidarité seront des concepts fondamentaux dans ce contexte.

Une approche globale «de la source à la mer» est essentielle pour intégrer la gestion de l'eau douce dans l'ensemble du cycle de l'eau. Je suis déterminée à assurer, en partenariat avec le commissaire à la pêche et aux océans, une gestion durable de nos écosystèmes marins et côtiers, établissant ainsi une base solide pour une économie bleue prospère.

Mon approche comprendra trois grands éléments concrets, axés sur une mise en œuvre rigoureuse de la législation existante, sur des investissements importants dans les infrastructures hydriques et les technologies industrielles propres pertinentes, ainsi que sur la simplification de la législation, lorsque cela est utile. Si je suis confirmée aux fonctions de commissaire, j'accorderai la priorité à la mise en œuvre de la législation clé, dans le cadre d'un dialogue avec les parties prenantes concernées, et j'apporterai un soutien sur mesure aux États membres, en répondant aux besoins spécifiques, y compris dans les régions. Je suis attachée à ce dialogue, mais je n'hésiterai pas à prendre des mesures pour faire appliquer les règles en cas de non-respect structurel. En ce qui concerne les besoins de financement, j'ai l'intention de coopérer avec la Banque européenne d'investissement et d'autres institutions financières et parties prenantes, en vue de mettre au point de nouvelles solutions de financement et de renforcer les investissements dans des solutions d'infrastructure non seulement traditionnelles mais aussi fondées sur la nature.

Consciente des différences et enjeux régionaux, j'élaborerai une stratégie européenne de résilience pour l'eau qui favorisera une approche cohésive de la gestion de l'eau, adaptée aux conditions spécifiques de chaque État membre. L'UE dans son ensemble doit faire face à de nombreux problèmes différents liés à l'eau, y compris la rareté des ressources en eau due à des périodes prolongées de sécheresse, des inondations catastrophiques et la dégradation des écosystèmes aquatiques, tant en milieu d'eau douce qu'en milieu marin. Tout cela a un coût élevé pour les citoyens et nos entreprises. Si ces difficultés sont observées dans toute l'Union, elles varient toutefois dans leur fréquence et leur gravité. En coopération avec le vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes, je m'attellerai à mobiliser des investissements et à soutenir des réformes visant à relever ces défis liés à l'eau. Notre objectif doit être de préserver la cohésion sociale et territoriale et d'accroître la résilience des communautés rurales et urbaines d'un bout à l'autre de l'UE.

J'ai conscience des problèmes spécifiques auxquels est confronté le secteur agricole, qui est fortement touché par la rareté de l'eau et l'excès d'eau, ainsi que par la détérioration de la qualité de l'eau. Je crois qu'il est absolument impératif de prendre des mesures spécifiques pour favoriser des pratiques agricoles résilientes dans le domaine de l'eau et pour lutter contre l'incidence négative du ruissellement des nutriments (y compris les nitrates) et des pesticides sur la qualité de l'eau. En partenariat avec le commissaire à l'agriculture et à l'alimentation, je m'attacherai à inscrire la résilience dans le domaine de l'eau dans la nouvelle vision pour l'agriculture et l'alimentation.

Dans la stratégie de résilience pour l'eau, je souhaite également encourager la mise au point et l'utilisation de nouvelles technologies en facilitant l'accès au financement et en promouvant l'utilisation rationnelle de l'eau, y compris par la réutilisation. Nous nous appuyerons à cet effet sur l'expertise et l'avance en matière d'innovation dont dispose le secteur de l'eau de l'UE dans les domaines des infrastructures hydriques, de l'utilisation rationnelle de l'eau, de la numérisation et de l'intelligence artificielle (IA).

Je suis déterminée à promouvoir la résilience mondiale dans le domaine de l'eau et, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je nouerai un dialogue et des partenariats avec les pays tiers, en particulier avec l'envoyé spécial des Nations unies pour l'eau, dans la perspective de la conférence des Nations unies sur l'eau de 2026. Une priorité essentielle sera de garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de favoriser la

coopération transfrontière dans le domaine de l'eau. Le soutien à l'action multilatérale dans le domaine de l'eau par l'intermédiaire de plateformes telles que la convention de la CEE-ONU ou la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification contribuera à la paix et à la stabilité dans le monde.

*4. Quelles mesures concrètes comptez-vous présenter dans le cadre de l'acte législatif sur l'économie circulaire afin de créer une demande de matières premières secondaires sur le marché et d'établir un marché unique des déchets? Outre la mise en œuvre nécessaire de la législation existante, cet acte législatif va-t-il aller au-delà de la révision du cadre actuel en matière de déchets et de produits durables? Quels sont les effets attendus sur l'empreinte environnementale de l'Union, l'utilisation des ressources et la compétitivité de l'Union? Quelles mesures sectorielles spécifiques, par exemple dans le domaine des matières premières critiques et des textiles, envisagez-vous de prendre, compte tenu également des importations de pays tiers?*

L'objectif de la transition vers une économie circulaire est de passer d'une approche linéaire à une approche fondée sur le cycle de vie pour les produits et les matériaux. Ce changement est essentiel pour améliorer la compétitivité et les performances économiques tout en réduisant notre empreinte environnementale et notre dépendance à l'égard des ressources primaires. Les approches circulaires optimiseront la productivité des ressources et l'utilisation des matières secondaires et devraient faire partie intégrante du pacte pour une industrie propre.

L'extraction et la transformation des ressources sont responsables de plus de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre, d'une part importante des effets sur la santé et de la plus grande part de la perte de biodiversité si l'on tient compte du changement d'affectation des terres. Les ressources représentent les coûts d'intrants les plus élevés pour l'industrie manufacturière européenne, ce qui rend l'utilisation prudente et rationnelle des ressources essentielle pour la compétitivité. Les industries de l'UE dépendent des matières premières critiques et stratégiques, et les systèmes circulaires sont destinés à permettre que les ressources soient utilisées aussi longtemps que possible, limitant ainsi les déchets et réduisant les dépendances externes qui menacent notre autonomie stratégique ouverte.

Un travail considérable a été accompli au cours du dernier mandat pour introduire de nouvelles initiatives et réviser des actes législatifs clés.

Dans le même temps, le marché unique de l'économie circulaire n'est pas encore une réalité.

Les principaux obstacles à la transition de l'UE vers une économie circulaire sont une demande relativement faible de matières premières secondaires, de produits circulaires et de services, associée à un marché unique des déchets inefficace. C'est ce qu'ont souligné les rapports Letta et Draghi. Ces domaines figurent parmi ceux dans lesquels j'agirai si je suis confirmée au poste de commissaire.

Pour parvenir à une économie circulaire compétitive et maximiser les avantages du marché unique, il est essentiel de remédier aux inefficacités du marché (voir également la question n° 9). Les matières premières secondaires sont souvent plus coûteuses que les matières vierges, dont les prix ne tiennent généralement pas compte de l'incidence environnementale de leur extraction et de leur transformation. Avant de présenter l'acte législatif sur l'économie circulaire, j'évaluerai de manière approfondie ces obstacles et j'examinerai les solutions possibles dans le cadre d'un dialogue soutenu avec les parties prenantes, les autorités nationales et le monde des entreprises, toujours avec le souci d'améliorer la compétitivité et de rationaliser les processus. Il s'agira notamment d'élaborer des stratégies visant à accroître l'utilisation des matières premières secondaires, ce qui réduira l'empreinte environnementale, en particulier sur le plan de l'empreinte consommateurs et de l'empreinte matières, renforçant ainsi l'avantage concurrentiel de notre industrie.

Notre potentiel d'action s'articule selon moi autour de trois grands éléments:

- La mise en œuvre pratique de la législation complète approuvée par le Parlement et le Conseil au cours du dernier mandat, ce qui inclut notamment le suivi, l'alerte précoce et l'assistance technique, ainsi que la recherche de solutions de financement.
- La mise à profit du marché unique, ce qui implique une plus grande harmonisation et des approches plus efficaces sur des questions telles que la responsabilité élargie des producteurs et les critères de fin du statut de déchet, ainsi qu'une rationalisation et une simplification.

- Le renforcement des paramètres économiques de la transition vers une économie circulaire et la promotion de produits et de modèles économiques circulaires, y compris en ce qui concerne le flux de déchets électroniques qui est en croissance rapide et abonde en matières critiques et autres matières valorisables.

Nous devons également garder à l'esprit que l'UE intervient sur les marchés mondiaux et que nos politiques ont des effets au-delà de nos frontières. Par conséquent, si ma désignation est confirmée, je travaillerai de concert avec mes collègues commissaires sur la dimension extérieure de la circularité. Je souhaite coopérer pour garantir l'égalité des conditions de concurrence, y compris par la surveillance du marché. Nous devons également diversifier les importations de matières premières critiques et promouvoir la circularité dans le cadre des partenariats pour des échanges et des investissements propres, dans le but de favoriser des relations à long terme mutuellement bénéfiques.

Afin de déterminer quels sont les instruments les plus efficaces et les plus appropriés pour l'acte législatif sur l'économie circulaire, je souhaite procéder à des consultations approfondies et réaliser des analyses d'impact complètes, en tenant dûment compte de l'articulation de l'acquis actuel, des incidences financières éventuelles et de la charge administrative. Même si toute action éventuelle doit être ciblée, j'envisage d'aller au-delà de la révision du cadre actuel lorsque cela est approprié. Parmi les instruments qui pourraient jouer un rôle important figurent la poursuite de l'harmonisation, les mesures spécifiquement axées sur le flux croissant de déchets électroniques, les mesures visant à favoriser de nouveaux marchés grâce à des objectifs en matière de contenu recyclé, les incitations économiques et la révision des politiques en matière de marchés publics. Reconnaisant la nature diverse des matériaux et les différentes contraintes qui leur sont propres en termes d'offre et de demande, je n'adopterai pas une approche indifférenciée, mais je poursuivrai la mise en œuvre des stratégies et de la législation relatives aux plastiques, aux batteries, aux emballages et aux textiles en adaptant nos efforts aux spécificités de chaque secteur.

De plus, conformément à ma lettre de mission, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'ai l'intention de présenter une nouvelle stratégie pour la bioéconomie afin d'encourager l'innovation, de développer la production de biomatériaux à plus grande échelle de manière durable et d'exploiter les synergies avec l'économie circulaire (voir également la question n° 7).

J'exploiterai également le potentiel du règlement sur l'écoconception pour des produits durables aux fins de l'économie circulaire, en consultation avec les parties prenantes, en veillant à ce que les exigences en matière d'écoconception soient rationalisées, opérationnelles et efficaces (voir également la question n° 9).

Dans l'ensemble, mon objectif est d'élaborer un acte législatif sur l'économie circulaire qui place l'empreinte environnementale de l'Union sur une trajectoire durablement descendante tout en renforçant la compétitivité de l'UE et en favorisant notre autonomie stratégique ouverte.

*5. Comment comptez-vous mettre en œuvre le plan d'action «zéro pollution» pour veiller à ce que tous les secteurs soient correctement pris en compte, si nécessaire, et envisagez-vous des mesures supplémentaires? Quand allez-vous présenter une proposition de révision du règlement REACH qui permette une simplification, tout en garantissant une plus grande protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'une industrie compétitive? Quel est votre plan concernant les PFAS afin de réduire au minimum l'exposition humaine et environnementale à ces substances, tout en garantissant un cadre clair et réalisable pour l'industrie, en tenant compte des utilisations essentielles?*

Une eau propre et un air pur sont des droits fondamentaux pour tous. Les mesures prévues par le plan d'action «zéro pollution» de 2021 sont désormais achevées ou sont bien avancées, notamment la législation révisée, renforcée et mise à jour contribuant au pacte vert pour l'Europe en ce qui concerne la qualité de l'air, les polluants de l'eau, le traitement des eaux urbaines résiduaires, les émissions industrielles, le mercure ainsi que la classification, l'étiquetage et l'emballage des produits chimiques dangereux. Conformément aux orientations politiques de la présidente élue, la priorité pour les années à venir sera la mise en œuvre et la fourniture d'une aide aux États membres, y compris les régions et les villes, pour appliquer ces nouvelles mesures, dans l'intérêt tant des citoyens, en particulier des plus vulnérables, que des entreprises.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je fournirai une vue d'ensemble complète des progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs «zéro pollution» à l'horizon 2030. Parmi les grandes étapes qu'il

reste à franchir figurent la finalisation des évaluations de la législation sur les nitrates, du cadre stratégique pour le milieu marin et des eaux de baignade, ainsi que la finalisation du bilan de qualité relatif au principe du pollueur-payeur. La stratégie de résilience pour l'eau qui doit être élaborée sera également importante dans ce contexte.

Par ailleurs, les orientations politiques de la présidente élue préconisent l'adoption d'un train de mesures pour l'industrie chimique dans le cadre du pacte pour une industrie propre. Ce train de mesures devrait renforcer l'application de la législation sur les produits chimiques afin d'établir des conditions de concurrence égales, y compris pour les ventes en ligne, en vue de maintenir et de soutenir la position concurrentielle des entreprises durables de l'UE à l'échelle mondiale. De plus, il devrait apporter un soutien accru à l'industrie chimique, et en particulier aux PME, dans leur transition vers des solutions de remplacement plus sûres. Je m'engage à élaborer, de concert avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, un train de mesures pour l'industrie chimique, dont une proposition législative pour la révision du règlement REACH en 2025 (voir également la question n° 8). Je souhaite que la révision du règlement REACH simplifie et modernise le cadre réglementaire en vue de renforcer la compétitivité durable et la sécurité dans l'UE et d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement. Je souhaite revoir le double système des autorisations et des restrictions, afin de réduire considérablement la nécessité d'autorisations individuelles relatives aux utilisations de substances dangereuses, et améliorer les exigences en matière d'information dans des domaines clés tels que les perturbateurs endocriniens. Cela permettra de combler les lacunes en matière d'information et d'améliorer le contrôle des risques.

Dans sa communication d'avril 2024 concernant l'«utilisation essentielle», la Commission reconnaît que d'importantes applications industrielles de substances dangereuses, y compris les PFAS, sont essentielles pour les transitions écologique et numérique, ainsi que pour notre autonomie stratégique. La proposition actuelle visant à restreindre les PFAS dans un large éventail d'applications industrielles et grand public devrait apporter davantage de clarté et de prévisibilité dans les meilleurs délais. Je peux déjà indiquer que je chercherai à interdire l'utilisation des PFAS dans les applications grand public, tels que les cosmétiques, les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et les vêtements d'extérieur. En l'absence de solutions de remplacement adéquates en termes de performances et de sécurité, je soutiendrai la poursuite de l'utilisation des PFAS dans les applications industrielles, en particulier les applications critiques, dans des conditions strictement contrôlées jusqu'à ce que des produits de substitution acceptables soient trouvés; cette utilisation des PFAS sera assortie de règles strictes en matière d'émission et d'élimination afin de limiter leur rejet dans l'environnement, et des incitations claires en faveur de l'innovation et de l'élaboration de produits de substitution durables seront mises en place.

*6. Vous engagez-vous à veiller à la mise en œuvre et à l'application intégrales et sans retard des législations existantes liées à la nature, et à veiller au respect des engagements internationaux de l'Union? Comment comptez-vous garantir qu'un niveau de financement adéquat est disponible pour mettre en œuvre ces politiques, y compris un éventuel fonds spécifique pour la restauration de la nature dans le prochain CFP? De quelle façon prévoyez-vous l'élaboration d'un cadre pour les «crédits nature»?*

Je suis déterminée à mettre en œuvre et à faire appliquer intégralement et sans retard l'ensemble de la législation relative à la nature et à honorer les **engagements internationaux de l'UE en matière de biodiversité**, notamment au titre du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Des écosystèmes en bonne santé apportent de multiples avantages aux citoyens et à nos sociétés, notamment l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à celui-ci, la prévention des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau et divers autres services écosystémiques. Cela est essentiel pour le bien-être de notre société et la résilience de nos économies, ainsi que pour notre compétitivité à long terme.

Si l'objectif consistant à protéger juridiquement 30 % de nos terres semble à portée de main, la réalisation du même objectif pour nos mers appelle des efforts accrus. De plus, nous devons faire en sorte que toutes les zones protégées soient gérées et préservées de manière efficace pour le plus grand bénéfice de la société, de notre économie et, bien entendu, de la nature elle-même.

L'acquis relatif à la nature et notamment les directives sur la nature et le nouveau règlement sur la restauration de la nature constituent des outils importants mais aussi flexibles pour contribuer à protéger et à restaurer les écosystèmes, à préserver les services écosystémiques essentiels et à accroître la résilience de l'Europe. En poursuivant ces objectifs, ils contribuent également à notre compétitivité. Leur mise en œuvre et leur application

intégrales sont également nécessaires au respect des engagements internationaux de l'UE, qui figurera parmi mes principales priorités si ma désignation au poste de commissaire est confirmée.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je me concentrerai sur la mise en œuvre, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes, et j'utiliserai l'ensemble des outils disponibles, y compris l'assistance technique, le renforcement des capacités, l'assurance de la conformité et le contrôle de l'application des règles. Je souhaite également dialoguer avec les régions pour discuter de leurs difficultés spécifiques. Attachée à la simplification, j'aurai pour objectif de réduire au minimum les charges administratives inutiles et d'améliorer la cohérence et les synergies entre les différentes politiques chaque fois que cela est possible sans compromettre les objectifs de notre action.

Je pense que nous devons rapidement déployer et exploiter tout le potentiel des outils numériques. En particulier, les technologies d'observation de la Terre contribueront à la mise en œuvre et au contrôle de l'application de la législation tout en réduisant au minimum la charge pesant sur les parties prenantes.

Il est essentiel de stimuler les investissements favorables à la nature pour construire une économie résiliente et compétitive. En investissant dans la nature, non seulement nous répondons aux enjeux environnementaux, mais nous créons également de nouvelles possibilités pour les citoyens, pour les entreprises et pour la création d'emplois dans les secteurs émergents. Un financement public et privé adéquat pour la nature sera nécessaire.

Le cadre financier pluriannuel actuel offre déjà plusieurs possibilités de financement pour la nature, qui doivent être pleinement exploitées. Comme l'a indiqué la présidente élue dans ses orientations politiques, nous avons besoin d'une nouvelle approche pour un budget moderne et renforcé dans le prochain cadre financier pluriannuel. Nous devons viser à établir un nouveau budget à long terme qui soit plus ciblé, rationalisé et plus efficace et qui reflète en même temps les priorités stratégiques européennes et notre ambition d'être une Commission qui investit. Je suis déterminée à examiner comment contribuer au mieux à la restauration de la nature à partir de diverses sources et comment créer des incitations pour récompenser les agriculteurs et les autres gestionnaires de terres qui travaillent dans le respect de la nature. À cet égard, j'œuvrerai en concertation avec le commissaire à l'agriculture et à l'alimentation et le commissaire au budget, à la lutte antifraude et à l'administration publique. Nous devons d'abord nous poser la question de savoir ce que nous voulons financer, puis déterminer quelle est la meilleure façon d'atteindre nos objectifs et de maximiser les résultats sur le terrain. C'est ainsi que nous rendrons notre financement plus efficace.

Compte tenu du besoin urgent d'un financement supplémentaire et des perspectives économiques importantes qu'il offre, mon intention, si ma désignation aux fonctions de commissaire est confirmée, est d'étudier la mise en place et le déploiement d'incitations fondées sur le marché, en complément du financement public. Il serait question notamment de certificats nature et de crédits nature, conçus pour récompenser financièrement ceux qui mettent en œuvre des pratiques durables. Ces incitations pourraient également encourager les compagnies d'assurances à investir davantage dans des écosystèmes robustes, aider les entreprises à tirer parti des services écosystémiques et favoriser la mise au point de produits respectueux de l'environnement. Si je suis confirmée au poste de commissaire, j'ai l'intention d'engager un dialogue avec les parties prenantes concernées et de poursuivre les travaux concernant les programmes pilotes relatifs à la certification de la biodiversité et aux crédits nature, venant ainsi renforcer les efforts déployés actuellement au niveau national. Ces programmes devront répondre à des critères de qualité stricts, conformes aux objectifs européens et internationaux en matière de biodiversité.

*7. Comment la stratégie actualisée pour la bioéconomie libérera-t-elle le potentiel de la bioéconomie européenne de manière durable et en cohérence avec les objectifs fixés dans le pacte vert pour l'Europe? Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour déployer une stratégie fondée sur des données scientifiques qui contribue de manière significative à la compétitivité économique de l'Union, tout en respectant les ressources environnementales et naturelles?*

Le secteur en expansion de la bioéconomie de l'UE offre des solutions de substitution innovantes qui couvrent un large éventail de secteurs, notamment l'agriculture, l'alimentation, la construction, les matériaux tels que les plastiques et les textiles, les produits chimiques et les transports; il recèle de nombreuses possibilités intéressantes pour les citoyens et les entreprises de l'UE. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'ai l'intention d'explorer tout le potentiel des secteurs de la bioéconomie en expansion. Je pense que la bioéconomie

peut grandement contribuer à la compétitivité et à la prospérité, en tant que complément important à la circularité et en tant qu'élément significatif du pacte de l'UE pour une industrie propre. Je présenterai une nouvelle stratégie pour la bioéconomie dans le droit fil de l'engagement de la présidente de tenir le cap fixé dans le pacte vert pour l'Europe. Je considère que la stratégie pour la bioéconomie est un élément clé du programme de l'UE en matière de compétitivité durable et de ses politiques industrielles, qui présente des liens avec le texte législatif sur les biotechnologies, la stratégie pour les sciences du vivant et l'acte législatif sur l'économie circulaire.

Dans le cadre d'une stratégie renforcée pour la bioéconomie, nous devons soutenir et permettre des investissements clés dans les technologies, les secteurs, les produits et les matériaux qui peuvent contribuer à développer la bioéconomie à plus grande échelle. La circularité sera un thème central; elle permettra que la bioéconomie réduise les pressions sur l'environnement, préserve la biodiversité et renforce l'éventail complet des services écosystémiques. Cela suppose de mettre l'accent sur l'utilisation stratégique de la biomasse et de conserver la biomasse dans l'économie le plus longtemps possible avant son utilisation pour la production d'énergie, en maximisant l'utilisation des matières premières secondaires (telles que les déchets alimentaires et agricoles, les sous-produits et les flux secondaires).

Selon moi, nous devons reconnaître dans notre approche que la biomasse est renouvelable, mais pas infinie. À l'heure où la concurrence pour la biomasse s'intensifie, il est essentiel de gérer les pressions qui s'exercent sur les terres et sur la biomasse conformément aux engagements internationaux de l'UE, y compris le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Cet objectif dépend de l'approvisionnement durable en matières premières et de la mise en œuvre du principe de l'utilisation en cascade, selon lequel la biomasse doit être utilisée à sa valeur économique et environnementale maximale. En nous focalisant sur les matières premières sous-évaluées qui respectent les principes de durabilité et de circularité, nous pouvons libérer le potentiel de la bioénergie durable, en particulier dans des secteurs tels que l'aviation, qui dépendront probablement des combustibles liquides dans un avenir prévisible.

Afin d'atteindre ces objectifs, la stratégie devra recenser un ensemble de secteurs et de produits de la bioéconomie sur lesquels l'UE devra se concentrer en priorité, et définir les voies et moyens de soutenir leur développement à plus grande échelle et de renforcer les entreprises qui s'engagent dans ces secteurs. Nous devons tenir compte du fait que, dans bien des cas, les bioproduits ne sont aujourd'hui pas compétitifs sur le plan des coûts par rapport aux solutions fossiles. Les instruments susceptibles de renforcer les entreprises durables et d'améliorer les conditions pour un passage «du laboratoire à la fabrication» peuvent inclure l'étiquetage écologique, la simplification des procédures réglementaires, l'incitation à l'utilisation de solutions biosourcées au moyen de marchés publics, la fixation de normes industrielles pertinentes et, éventuellement, l'introduction d'exigences en matière de contenu biosourcé pour certaines catégories de produits après un examen attentif et un dialogue avec toutes les parties prenantes concernées.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'ai l'intention d'élaborer la stratégie dans le cadre d'un dialogue ouvert et inclusif avec les institutions et les parties prenantes de l'UE. Je veillerai à ce que la stratégie soit fondée sur les dernières évolutions scientifiques et s'appuie à cet effet sur les résultats, les connaissances et les recherches disponibles depuis la dernière mise à jour de la stratégie en 2018, y compris l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», dotée d'une enveloppe de 2 milliards d'euros dans le cadre du programme Horizon Europe. Pour l'avenir, nous devons également déterminer les cas dans lesquels des investissements clés sont nécessaires dans les technologies, les secteurs, les produits ou les matériaux qui stimuleront le développement à plus grande échelle de la bioéconomie, tout en comblant l'écart observé pour la biomasse, notamment en soutenant l'approvisionnement durable, en maximisant l'utilisation de matières premières secondaires telles que les déchets alimentaires et agricoles et en maintenant les biomatériaux dans des applications matérielles aussi longtemps que possible.

#### Questions de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

*8. Comment comptez-vous contribuer au pacte pour une industrie propre? À cet égard, quelles mesures envisagez-vous pour l'acte législatif sur l'économie circulaire, notamment en ce qui concerne les matières premières critiques? Comment prévoyez-vous de faire progresser l'ambition «zéro pollution» et quelles mesures devraient, selon vous, être incluses dans le nouveau train de mesures pour l'industrie chimique? Dans ce contexte, avez-vous des plans spécifiques pour les PFAS? Quelles mesures comptez-vous proposer dans le cadre de la stratégie européenne de résilience pour l'eau en ce qui concerne les secteurs de l'énergie, de l'industrie et du numérique? Comment comptez-vous poursuivre le développement du nouveau Bauhaus européen?*

Le pacte pour une industrie propre exposera la manière dont nous soutiendrons notre compétitivité, notre résilience et notre autonomie stratégique tout en parvenant à la neutralité climatique. L'objectif est de renforcer la compétitivité industrielle tout en tirant pleinement parti d'une économie propre et circulaire afin de contribuer à réduire la pollution, l'épuisement des ressources et la perte de biodiversité. Je travaillerai sur le pacte pour une industrie propre en étroite coopération avec la vice-présidente exécutive pour une transition propre, juste et compétitive, avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle et avec le commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre dans le but de tracer une voie vers la décarbonation de l'industrie et vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources, circulaire et propre. Les approches circulaires optimiseront la productivité des ressources et l'utilisation des matières secondaires et devraient faire partie intégrante du pacte pour une industrie propre.

Je souhaite que l'acte législatif sur l'économie circulaire traite tout particulièrement des obstacles qui subsistent à la transition vers une économie circulaire. Il ressort des rapports Letta et Draghi que ces obstacles sont l'absence de marché unique circulaire efficace pour les déchets, les matières secondaires et les produits durables, la faible demande de matières premières secondaires et les prix des matières vierges qui ne reflètent pas les externalités de ces dernières. L'analyse d'impact relative à l'acte législatif sur l'économie circulaire examinera donc les difficultés liées à la demande et à l'offre de matières premières secondaires. J'ai également l'intention de dialoguer avec les parties prenantes sur cette question. Les mesures spécifiques dépendront de cette analyse et des avis des parties prenantes. En tout état de cause, la mise en œuvre des règles en vigueur sera également essentielle à la réussite de l'économie circulaire. Dans ma réponse à la question n° 4, j'expose les possibles éléments à prendre en compte. En élaborant ces éléments, je souhaite simplifier la vie des entreprises qui s'engagent dans l'économie circulaire partout où cela est possible. L'un des aspects à considérer à cet égard est que les producteurs de matières premières secondaires devraient pouvoir vendre leurs produits dans l'ensemble du marché unique sans être soumis à des règles différentes dans chaque État membre.

Des approches circulaires seront essentielles pour atteindre la valeur de référence de 25 % de matières premières stratégiques recyclées d'ici à 2030, qui a été fixée par la législation sur les matières premières critiques. Les exigences en matière d'écoconception devraient également garantir que les produits contenant des matières premières critiques sont conçus pour être durables, réparables et recyclables. Les matières premières qui ne sont pas «critiques» posent également des difficultés pour les fabricants. Nombre d'entre elles (acier, ciment, plastique, biomatériaux, etc.) ont une empreinte carbone importante et de nombreuses entreprises de l'UE sont tributaires des importations en provenance de pays tiers, ce qui les rend vulnérables à la volatilité des prix et aux pénuries d'approvisionnement, et ce qui rend l'UE plus vulnérable du point de vue de l'autonomie stratégique.

Comme je l'ai déjà expliqué dans ma réponse à la question n° 5, les mesures du plan d'action «zéro pollution» de 2021 sont désormais achevées ou sont bien avancées. Conformément aux orientations politiques de la présidente élue, la priorité pour les années à venir sera la mise en œuvre et la fourniture d'une aide aux États membres, y compris les régions, les communautés rurales et les communautés urbaines, pour faire en sorte que les mesures soient efficaces et produisent les résultats escomptés.

Les orientations politiques de la présidente élue préconisent l'adoption d'un train de mesures pour l'industrie chimique dans le cadre du pacte pour une industrie propre. Je m'engage à préparer, en concertation avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, une proposition législative visant à réviser le règlement REACH en 2025, comme je l'ai déjà indiqué dans ma réponse à la question n° 5, dans le but de simplifier et de moderniser le cadre réglementaire afin d'accroître la compétitivité durable et la sécurité dans l'UE et d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement.

La contamination des sols et de l'eau par les PFAS constitue une menace pour la santé humaine et l'environnement et entraîne des coûts sociétaux et économiques considérables. Dans ma réponse à la question n° 5, j'explique comment j'entends procéder en ce qui concerne les restrictions aux PFAS et les conditions dans lesquelles leur utilisation serait autorisée.

J'ai présenté, dans le cadre de la question n° 3, mes plans détaillés pour la stratégie européenne de résilience pour l'eau. Une partie importante de cette stratégie consistera à promouvoir la circularité et l'utilisation rationnelle de l'eau. Je suis déterminée à chercher à ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux pour le secteur de l'eau de l'UE, déjà très compétitif. 40 % des brevets mondiaux relatifs à la gestion de l'eau sont européens et je suis convaincue du potentiel de nos entreprises dans ce secteur.

Si je suis confirmée au poste de commissaire, je promouvrai le nouveau Bauhaus européen en tant que catalyseur continu de la réalisation du pacte vert pour l'Europe. Je crois que le nouveau Bauhaus européen peut rendre la

circularité tangible pour les citoyens, les chercheurs et les entreprises grâce à des projets spécifiques menés sur le terrain dans les États membres et leurs régions. J'ai l'intention de m'appuyer sur les succès obtenus jusqu'à présent et d'utiliser les instruments de financement pour encourager la recherche, l'expérimentation et la démonstration de projets conformément à l'esprit du Bauhaus et à ses trois valeurs fondamentales que sont la durabilité, l'inclusion et l'esthétique. L'objectif est d'accroître la visibilité de la transition propre et juste et l'adhésion sociale à cette transition, grâce notamment à la participation de la communauté du Bauhaus et à l'approche centrée sur les citoyens. Je travaillerai en étroite collaboration avec le vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes, avec la commissaire chargée des startups, de la recherche et de l'innovation et avec la commissaire à l'énergie et au logement.

#### Questions de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

*9. Dans votre lettre de mission, la présidente de la Commission européenne vous a demandé de prendre l'initiative, avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, d'un acte législatif sur l'économie circulaire afin d'établir un marché unique des déchets et d'intensifier vos efforts pour développer un marché unique des produits durables. Quelle est votre vision et quelles sont les actions spécifiques, y compris les mesures législatives, que vous suivrez dans les années à venir pour atteindre ces objectifs?*

Je souhaite que l'acte législatif sur l'économie circulaire traite tout particulièrement des obstacles qui subsistent à la transition vers une économie circulaire. Ces obstacles comprennent l'absence de marché unique circulaire efficace pour les déchets, les matières secondaires et les produits durables, la faible demande de matières premières secondaires et le fait que les prix des matières vierges ne reflètent pas les externalités de ces dernières.

Dans le cadre de l'acte législatif sur l'économie circulaire, je souhaiterais donc proposer des mesures axées sur la demande et sur l'offre, assorties d'une simplification du cadre réglementaire, comme le mentionnent également les rapports Letta et Draghi. Toutes les mesures spécifiques reposeront sur des analyses d'impact complètes et sur les points de vue des parties prenantes. Dans mes réponses aux questions n° 4 et n° 8, j'ai déjà expliqué ma vision et exposé les mesures que j'ai l'intention de prendre.

Je n'adopterai pas une approche indifférenciée, étant donné que chaque matériau est soumis à des contraintes propres en termes d'offre et de demande. Toute action visant à améliorer le marché des ressources secondaires tiendra compte du fait que des produits distincts (par exemple, les plastiques, les textiles, les métaux, les biomatériaux et les minéraux non métalliques) ont des marchés aux caractéristiques propres. J'imagine un marché unique des produits durables qui renforce la compétitivité et offre aux consommateurs des produits durables, réparables et hautement performants. Ce marché garantirait l'égalité et la cohérence des conditions de concurrence pour les producteurs partout en l'Europe. En renforçant les possibilités pour les recycleurs, les remanufacturiers, les réparateurs et les reconditionneurs, nous pourrions créer de nouveaux emplois à différents niveaux de compétences et dans chaque État membre, favorisant ainsi la croissance économique et la durabilité.

Si je suis confirmée au poste de commissaire, je coordonnerai les travaux à mener en vue de l'adoption du premier plan de travail au titre du règlement sur l'écoconception pour des produits durables au cours de la première année du mandat. Ce plan définira les principales catégories de produits pour l'application de nouveaux critères d'écoconception, en se concentrant sur les produits industriels et de consommation à forte incidence. Je m'engage à fonder ces nouvelles normes sur un processus de consultation transparente et de participation active des parties prenantes par l'intermédiaire du forum sur l'écoconception. Mon objectif est d'établir des exigences qui prolongent le cycle de vie des matériaux et des produits au sein de l'économie de l'UE, tout en réduisant les coûts et les charges administratives tant pour les consommateurs que pour les entreprises.

Enfin, en ce qui concerne le marché unique des déchets, nous avons déjà pris des mesures pour remédier à la fragmentation du marché de l'UE en éliminant les différences de transposition, d'interprétation et d'application de la législation en matière de déchets. Toutefois, le marché unique des déchets et des ressources secondaires fonctionne encore de manière imparfaite. Nous devons lever les obstacles qui subsistent. Par exemple, des approches harmonisées concernant les critères de fin du statut de déchet et la responsabilité élargie des producteurs peuvent renforcer encore le marché unique des déchets et des matières premières secondaires qui en sont issues.

#### Questions de la commission de l'agriculture et du développement rural

*10. L'agriculture et la sylviculture sont les principaux utilisateurs de terres dans l'Union et contribuent ainsi de manière significative à la réalisation des objectifs de l'Union en matière de climat et de biodiversité. En tant que commissaire désignée, comment comptez-vous trouver un équilibre entre les objectifs de protection de la biodiversité et de préservation de la nature, d'une part, et le maintien de la production agricole et la garantie de la sécurité alimentaire et de l'utilisation durable de la biomasse, d'autre part? Comment envisagez-vous de renforcer la résilience de l'agriculture dans le domaine de l'eau afin d'améliorer la production agricole? Quelles sont vos idées pour contribuer à la «vision pour l'agriculture et l'alimentation»? Comment comptez-vous veiller à ce que les secteurs agricole et forestier soient intégrés dans la stratégie pour la bioéconomie?*

Le dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE constitue un outil important d'orientation de l'action visant à créer des systèmes agroalimentaires socialement responsables, économiquement rentables et durables sur le plan environnemental. Si je suis confirmée au poste de commissaire, j'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec le commissaire à l'agriculture et à l'alimentation et de m'appuyer sur les travaux du dialogue stratégique pour faire en sorte que le secteur agricole de l'UE reste compétitif, résilient et durable.

Les agriculteurs et les exploitants forestiers sont des gestionnaires de terres importants, qui ont un lien profond avec le milieu naturel. Ils dépendent de sols en bonne santé, d'une eau propre et d'un air pur, ainsi que d'une biodiversité riche, qui leur permettent de produire des aliments essentiels, sûrs et de qualité pour tous, et ils jouent un rôle essentiel dans la préservation de ces éléments. Les terres agricoles servent également de puits de carbone et offrent des ressources renouvelables aux secteurs de la bioéconomie, telles que la biomasse pour l'industrie et l'énergie. Les agriculteurs et les exploitants forestiers sont pleinement conscients de l'incidence que les sécheresses, les inondations, les incendies de forêt, la rareté de l'eau et la perte de biodiversité peuvent avoir sur leurs moyens de subsistance. Ces conséquences comprennent notamment une moindre protection des denrées alimentaires et des risques accrus liés aux organismes nuisibles aux végétaux et aux maladies animales. Une concurrence accrue pour les ressources et les terres peut également entraîner des coûts sociaux et économiques plus élevés à long terme. Je suis convaincue qu'en agissant ensemble, nous pouvons inverser le déclin de la biodiversité et la détérioration de la qualité de l'eau par la mise en œuvre de pratiques agricoles durables.

Nous devons faire en sorte que les agriculteurs et les exploitants forestiers disposent de revenus attractifs et stables, qui reflètent leur rôle crucial en faveur de la nature, de la régénération des sols et de la préservation d'une eau propre et d'un air pur. L'amélioration de la gestion des nutriments et des pesticides fait partie de la solution pour réduire la pollution et préserver la qualité des sols, tout en permettant à l'agriculture de rester compétitive et d'être pratiquée dans les limites de notre planète. Je suis consciente des défis, mais je suis déterminée à œuvrer pour un résultat équilibré, dans l'intérêt de tous.

Nous devons également mieux intégrer les producteurs primaires dans la chaîne de valeur de la bioéconomie et exploiter pleinement son potentiel. Dans le cadre de mes travaux sur la présentation d'une nouvelle stratégie de l'UE pour la bioéconomie, j'ai l'intention de consulter toutes les parties prenantes concernées et de dialoguer avec elles, y compris les agriculteurs et les exploitants forestiers, pour veiller à ce que leurs points de vue et leurs besoins soient pris en compte (voir la question n° 7).

Les agriculteurs tirent leurs revenus de ce qu'ils produisent. C'est un secteur difficile qui dépend des conditions météorologiques et de l'évolution des prix du marché. Si nous voulons que les agriculteurs se tournent davantage vers des pratiques plus durables sur le plan environnemental, nous devons continuer à tirer les enseignements de ce qu'ils ont exprimé ces derniers mois en vue de concevoir et de déployer une nouvelle approche permettant d'atteindre les objectifs de durabilité, de soutenir la décarbonation et de préserver la biodiversité. Je suis intimement convaincue de l'efficacité des incitations positives et des récompenses, telles que la rémunération des services écosystémiques, pour encourager la conservation et l'utilisation durable de ces services. Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, j'accorderai la priorité à la conception d'actions favorables à la nature et à la mobilisation d'investissements privés, en complément du financement public, notamment en accélérant les travaux relatifs aux crédits nature en étroite coopération avec les parties prenantes, y compris les États membres, les partenaires internationaux et les organisations.

Les deux propositions législatives en instance sur la surveillance des forêts et des sols devraient garantir une surveillance renforcée et une gestion durable des forêts. Si je suis confirmée au poste de commissaire, je serai heureuse de dialoguer avec le Parlement européen sur ces questions. Je suis convaincue que nous devons avoir recours à des incitations pour mettre en place le cadre approprié pour les exploitants forestiers et promouvoir ainsi des forêts résilientes qui contribuent à la biodiversité, à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à celui-ci et à la bioéconomie, et que nous devons reconnaître les efforts existants en matière de durabilité. Je m'attacherai à faciliter et à stimuler la mobilisation de financements privés dans ce contexte.